



Administration Communale
de
TANDEL

Vacance de poste

de membre au conseil d'administration du RESONORD

Le collège échevinal informe les habitants de la commune de Tandel de la vacance de **1** poste de membre au conseil d'administration de l'office social commun des communes de Clervaux, Parc Hosingen, Kiischpelt, Putscheid, Tandel, Troisvierges, Vianden, Weiswampach et Wincrange.

Toute personne intéressée est priée de poser sa candidature écrite pour le 6 janvier 2020 au plus tard (pour les conditions à remplir voir ci-après).

Prière de noter que le secrétariat communal se tient également à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bastendorf, le 16 décembre 2019
Le collège échevinal
s. Kaes, Aust, Weis

Extrait de la loi du 18 décembre 2009 organisant l'aide sociale:

Art. 11. Pour pouvoir être membre du conseil d'administration de l'office, il faut remplir les conditions légales pour être éligible au conseil communal de la commune ou d'une des communes de l'office commun.

Art. 12. Ne peuvent faire partie du conseil d'administration:
- les fonctionnaires et employés du Ministère de l'Intérieur ainsi que du Ministère ayant l'aide sociale dans ses attributions et ceux des commissariats de district;
- les bourgmestres et les échevins;
- les membres du personnel de l'office;
- les membres du personnel des communes qui sont desservies par l'office;

Art. 14. La durée du mandat de chaque membre du conseil d'administration est de six ans.